



# Bruges

Le 2 juin 2025  
**DEC-2025-73**  
PTO/Centre Juridique/KB.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250602-DEC-2025-73-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2025

Publication : 19/06/2025

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire n°2025-PERM-90 en date du 13 mai 2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 21 mai 2025, portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric GIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bruges a sollicité la SAS LES MANUELS DU FUTUR (NOS DEUX MAINS) dont le siège social est situé 10 allée de Bambouleyre LATRESNE (33360), pour l'organisation d'un atelier « Alimentation durable » lors de la Fête de la Nature 2025,

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** avec la SAS LES MANUELS DU FUTUR (NOS DEUX MAINS) (SIRET 912 073 749 00018), un contrat de prestations ayant pour objet l'organisation d'un atelier « Alimentation durable » le 18 juin 2025 au Parc Treulon lors de la Fête de la Nature,
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme de **790€ HT soit 948€ TTC (TVA 20%)**

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,

Frédéric GIRO

